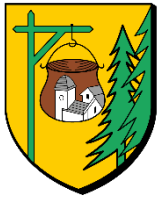


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Frodefontaine - Essavilly
Communailles-en-Montagne

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20190204_03

Séance du 4 février 2019

**Nombre de
conseillers municipaux**

- En exercice : 19
- Présents : 13
- Votants : 15

Date de la convocation :

28 janvier 2019

Date d'affichage :

11 février 2019

L'an deux mil dix-neuf, le quatre février à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Joël ALPY, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Nelly GIROD, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Henri RATTE, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absents excusés : Anne-Marie MIVELLE (procuration à Florent SERRETTE), Michaël FUMEY (procuration à Jérôme SERRETTE).

Étaient absents : Stéphane BERQUAND, Anouck FRANÇOIS, Nicolas GRIFFOND, Denis VERNEREY.

Mme Pascale DUSSOUILLEZ été désignée secrétaire de séance.

**Objet : Droit de préférence, parcelles AD 135-136 (Côte du Léal)
et parcelles AE 270-271 (Grands quartiers)**

Les parcelles privées AD 135-136 (Côte du Léal) et AE 270-271 (Grands quartiers) font l'objet de projets de ventes. Après examen par la commission qui a émis un avis défavorable à l'achat de ces parcelles qui ne présentent pas d'intérêt pour la Commune puisqu'elles ne jouxtent pas des parcelles boisées communales, le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préférence.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,


Florent SERRETTE